



BRANCHE AT-MP : LA SANTÉ DE LA CLASSE OUVRIÈRE

SACRIFIÉE SUR L'AUTEL DES ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES !

communiqué de la CNT-SO - 30 juillet 2026

Alors que le gouvernement et le patronat se félicitent du lancement du prétendu « Plan Santé au Travail 2026-2030 », nous dénonçons une vaste opération d'enfumage. Derrière les discours lisses sur la « prévention », se cache une réalité brutale : la casse systématique de la branche Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP) et le pillage de ses ressources.

La branche AT/MP est l'une des seules à être structurellement excédentaire. Pourtant, au lieu d'utiliser ce milliard d'euros pour indemniser dignement les victimes du travail et financer une véritable prévention, l'État organise un véritable hold-up institutionnel. Les excédents sont siphonnés pour combler les déficits des autres branches (Vieillesse, Maladie), créés de toutes pièces par les exonérations massives de cotisations patronales. C'est un détournement pur et simple de l'argent qui devrait revenir à la santé des travailleur·euses.

LE SCANDALE DE LA SOUS-DÉCLARATION : L'INVISIBILISATION ORGANISÉE

Les chiffres officiels de la sinistralité sont une farce. Le gouvernement le sait, le patronat en profite. Entre 1,2 et 2,1 milliards d'euros de maladies professionnelles sont supportés chaque année par le régime général parce qu'elles ne sont pas déclarées comme telles. L'invisibilisation frappe de plein fouet les secteurs les plus précaires et les plus féminisés : le nettoyage, la sous-traitance, mais aussi les structures associatives et les services à la personne. Ces professionnels du lien, qui portent à bout de bras le soin aux usager·ères, s'épuisent dans un silence institutionnel organisé. Pressions managériales, parcours administratifs du combattant, médecine du travail exsangue : tout est fait pour décourager les salarié·es de faire valoir leurs droits face aux troubles musculosquelettiques (TMS) ou aux risques psychosociaux (RPS) qui les brisent.

URGENCE CLIMATIQUE ET CANICULES : LE DROIT DE MOURIR AU TRAVAIL ?



Le réchauffement climatique n'est plus une menace lointaine, c'est une réalité meurtrière sur nos lieux de travail. Les vagues de chaleur estivales se succèdent, et que propose le gouvernement ? Des « recommandations » et de la pédagogie.

Pendant que les directions restent au frais, les ouvrier·ères du BTP, les travailleur·euses agricoles, mais aussi les aides à domicile qui se déplacent de foyer en foyer subissent des températures extrêmes. Les accidents mortels liés à la chaleur explosent. L'absence d'un cadre légal strict

imposant l'arrêt des chantiers ou l'aménagement immédiat du temps de travail au-delà d'un certain seuil de température est criminelle. Le droit de retrait doit pouvoir s'exercer sans menace de sanctions.

LE PST 2026-2030 : UN PLAN POUR NE RIEN CHANGER

Ce nouveau Plan Santé au Travail prétend mettre l'accent sur la prévention primaire. Mais comment prévenir les risques quand on continue de détruire les CHSCT, de flexibiliser à outrance et de précariser les contrats ? La « prévention » sans moyens coercitifs contre les employeurs délinquants n'est que de la communication.

” le réchauffement climatique c'est une réalité meurtrière sur nos lieux de travail

NOUS NE NOUS CONTENTERONS PAS DE MIETTES ET DE BELLES PAROLES.

NOUS REVENDIQUONS :

- L'arrêt immédiat des ponctions sur l'excédent de la branche AT/MP et son réinvestissement total dans l'indemnisation et la prévention.
- La réparation intégrale des préjudices subis par les victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles (fin du système forfaitaire actuel).
- La reconnaissance automatique en maladie professionnelle de tous les burn-out et pathologies psychiques liés à l'organisation du travail.
- Une législation stricte face aux risques climatiques, avec droit de retrait garanti et rémunéré dès que les seuils de chaleur mettent en danger la santé.
- Un plan d'embauche massif de médecins du travail et d'inspecteur-trices du travail, totalement indépendants du patronat.

demande de renseignements, adhésion :  contact@cnt-so.org

suivez l'actualité de la CNT-SO :

 cnt-so.bsky.social

 [cntso_fr](https://www.instagram.com/cntso_fr)

 [cntso_fr](https://twitter.com/cntso_fr)

 [CNTSO](https://www.t.me/CNTSO)

 cnt-so.org

